

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 120 Janvier 2007

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Il n'y a pas de quoi pavoiser !



La démocratie participative, sujet à la mode, se limite souvent à une simple communication. Cette démocratie a du mal à se concrétiser et à respecter les engagements des élus de l'Hôtel de Ville.

L'information se substitue à la concertation. L'information est fournie lors de la réunion, dite de concertation, alors qu'elle devrait être diffusée au préalable.

Lors des grands projets, les demandes de la population sont rarement prises en compte.

- Pour le Plan Local d'Urbanisme, les associations en sont réduites à engager un recours contentieux.
- Pour le Plan de Déplacements de Paris, on attend toujours le projet officiel du Conseil de Paris.
- Pour l'aménagement de l'ancienne gare d'Auteuil, nous ne disposons que d'un projet sommaire sans étude d'ensemble de la Porte d'Auteuil.
- Pour le Bois de Boulogne, la concertation prévue par la charte de 2003 n'a jamais été engagée.

Les annonces d'aménagements se multiplient sans aucun souci des besoins réels des habitants : la création d'un stade de rugby de 18 000 places à Jean-Bouin, l'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert, l'occupation de la pelouse d'Auteuil, le projet LVMH dans le jardin d'acclimatation...

Certes, il existe des **instances de concertation**.

Le CICA (Comité d'Initiatives et de Consultation des Associations) créé en 1982 par la loi PML (Paris, Marseille, Lyon) est destiné à organiser la participation des associations à la vie municipale dans chaque arrondissement.

Jusqu'en 2002, année de création des conseils de quartier, les associations ont contribué à l'organisation de ces réunions. Depuis, le CICA est consacré à de grands thèmes, l'eau, la culture,... choisis exclusivement par les maires d'arrondissement. Le CICA ne correspond pas aux préoccupations des associations. Son fonctionnement actuel est loin de celui prévu par le législateur.

Quant aux conseils de quartier, ils restent souvent à un niveau très élémentaire malgré une bonne écoute des élus locaux, qui ont du mal à peser sur la municipalité parisienne et ses services.

Devant la carence de la concertation, il va être temps de se mobiliser à nouveau.

Claude Muyard

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

« PROTECTION VILLE DE PARIS » PVP : une nouvelle disposition du PLU

2, RUE DE BASSANO



Hôtel Cahen d'Anvers construit en 1881 par l'architecte Gabriel-Hippolyte Destailleur pour Louis et Louise Cahen d'Anvers.

Le rez-de-chaussée est percé de hautes fenêtres bordées de balustrades et surmontées de frontons triangulaires.

Au premier étage, les baies sont ornées d'agrafes. Le comble est percé de lucarnes traitées en oculi.

A l'angle formé par les rues de Bassano et Bizet, les trois baies épousent le mouvement en rotonde de l'édifice.

Le grand porche ouvrant rue Bassano permettait d'atteindre un élégant vestibule pour lequel Destailleur s'était inspiré de celui créé à l'Hôtel de Beauvais au milieu du XVII^e siècle.

Le bâtiment comporte des lambris de l'hôtel de Mayenne, datant de 1709, de Herpin et Lange.

61, BOULEVARD DE BEAUSÉJOUR

Le boulevard Beauséjour fut ouvert en 1853 lors de la construction du chemin de fer d'Auteuil.

C'est au débouché de la rue du Ranelagh, sur le boulevard Beauséjour que l'on construisit une gare provisoire pour accueillir le tsar Nicolas II et la tsarine Alexandra venus en train spécial de Cherbourg en 1894.

A l'angle, au n° 61, l'immeuble en pierre de taille construit en 1900-1901 par l'architecte Emile Bainier témoigne d'une surcharge décorative néo-Renaissance typique de certains immeubles bourgeois de la fin du XIX^e siècle : abondance de motifs sculptés – œuvre du sculpteur Petris – superposition de fenêtres à meneaux, balcons sculptés dans la pierre, colonnes à chapiteaux surchargés, consoles monumentales...



7, RUE BEETHOVEN

Immeuble d'ateliers d'artistes élevé en 1913 par l'architecte du port de Salonique, Georges Thirion.

Il comporte une ossature en béton, du bois et du métal pour les huisseries, des baies et de la brique comme remplissage.

Une coupole ajourée coiffe le bow-window excentré et de minces colonnes en pierre scandent les verticales de l'édifice.

Comme les autres ateliers comparables conçus par Thirion dans le 17^e arrondissement, il a été construit par l'entreprise Hennebique.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

COMPTE RENDU de MANDAT de B.DELANOË dans le 16^e le 10 octobre 2006

J'ai interpellé le Maire de Paris lors de cette réunion du 10 octobre 2006.

Je lui ai rappelé la charte du Bois signée le 23 novembre 2003 jamais mise en application pour une concertation avec les associations concernées.

Il a été surpris, semblant avoir oublié l'existence de ce contrat. Il s'est tourné vers ses adjoints leur demandant de la mettre en vigueur et en critiquant ouvertement son adjoint Y. Contassot, absent. Il a donné l'impression de vouloir nous réunir prochainement dans cette structure ; attendons...

Je lui ai demandé communication de l'Étude de Cohérence des équipements sportifs du 16^e. Il a répondu qu'il n'y avait pas d'étude. J'ai alors évoqué les points bien connus de notre Coordination; à savoir :

- **L'extension de Roland Garros** sur le stade Hébert et les dommages pour le jardin des Poètes et les Serres d'Auteuil, pour assurer une liaison.
Il a répondu qu'il n'y avait pas de passerelle, donc pas de dommages, que la FFT avait besoin de cette extension, que la Ville ne mettait « que » 20 millions d'euros dans le projet, et que l'État ne respectait pas sa parole en refusant de financer sa part pour des raisons de « politiciaillerie ».
Cela recoupe une information obtenue le vendredi 6 octobre, quand Y. Mano s'est plaint que Ch. Bîmes, Président de la FFT, annonçait qu'il financerait 40% et que le reste serait assuré par la Ville, alors que rien n'est décidé, d'après Y. Mano.
- **La transformation de Jean-Bouin :**
Le maire a affirmé avec force qu'il voulait créer ce stade, avec 18 000 places de tribune pour le rugby du Stade Français. Il veut aller très vite et rendre sa décision « irréversible ». Il est resté muet sur les 5 000 membres de Jean-Bouin qui seraient chassés.
- **La désaffectation de l'Hippodrome d'Auteuil**
Il répond qu'il n'y a pas de désaffectation. Mais curieusement, il dit avoir négocié avec le baron de Rothschild qui va rendre 12 hectares au public, sans autres explications.
- **L'usage commercial de l'Hippodrome de Longchamp**
Il a feint d'ignorer cet usage abusif, à nos yeux. Il a cependant demandé à ses adjoints de vérifier ce point.
- **Le centre culturel LVMH au Jardin d'acclimatation**
Il ne craint pas les 40 mètres de haut. Il refuse de démolir l'affreux bâtiment du musée des arts et traditions populaires fermé depuis quelque temps.
Il ajoute qu'il va lui trouver une vocation culturelle.

En conclusion, pour lui, les gens du 16^e et des alentours sont des égoïstes. Ils doivent comprendre qu'ils ont la chance d'avoir, grâce au Bois de Boulogne, beaucoup plus d'espaces verts que les autres Parisiens. Ils doivent admettre que Paris a « besoin » du tournoi de Roland-Garros et d'un beau stade pour l'équipe de rugby du Stade Français.

On sent bien que B. Delanoë ne comprend rien à la vocation de notre association et qu'il n'a aucune sensibilité « écologique ».

Donc le combat continue, et il nous faut attaquer le PLU de Paris, qui n'est pas compatible avec ces projets.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

LA PROPRETÉ dans le 16^e La rue de Passy

Les services de la propreté de Paris (division territoriale du 16^e) réalisent périodiquement des contrôles sur des sites définis comme prioritaires aux termes d'un contrat signé avec le Maire du 16^e.



Ces services ont procédé à une sixième évaluation depuis la signature du contrat sur plusieurs sites du 16^e dans la deuxième quinzaine d'octobre 2006.

Le Maire a souhaité y associer les conseillers de quartier. C'est donc à ce titre que nous avons participé à cette évaluation sur tout le long de la rue de Passy.

Nous avons donc compté tous les défauts plus ou moins graves de la Muette à la place de Costa-Rica : les détritux, les dépôts, les traces d'urine, les déjections, les tags, les affichages sauvages et l'état des poubelles.

Cette banale observation au niveau du sol, assez peu passionnante à décrire, avait toutefois le mérite d'analyser les conséquences des comportements de nos concitoyens, les tâches de nettoyage qui incombent aux services de la propreté et d'essayer de mesurer le degré de satisfaction qu'on pouvait attribuer à la propreté de la rue.

Dans le bilan, établi par les services de la propreté sur les huit évaluations d'octobre est faite une comparaison entre les observations de 2006 par rapport à celles de 2005.

Il en ressort une amélioration de la note technique (cas observés) et une diminution de la note d'appréciation globale (impression subjective)

Cette campagne de mesure et son bilan nous ont laissés assez perplexes (à suivre).

NON à LA VIOLENCE, OUI au SPORT et à SES VALEURS

En dépit d'une Charte de Concertation dont XVI^e DEMAIN était signataire, d'un Contrat de Sécurité et d'une loi contre le « hooliganisme » à propos de laquelle se sont mobilisés Claude Goasguen, député du 16^e ainsi que Pierre-Christophe Baguet, député de Boulogne, le pire est arrivé. A l'issue du match de football PSG / Tel-Aviv le 23 novembre, un supporter a été tué.

Face à cette situation, les élus de Boulogne-Billancourt, toutes tendances confondues, réclament à nouveau la délocalisation de tous les matches du PSG au Stade de France qui offre de meilleures conditions de sécurité.

Alors, le stade du Parc des Princes pourrait être utilisé par les rugbymen du Stade Français.

Le sport reprendrait ainsi tous ses droits et cela éviterait de dépenser inutilement l'argent des contribuables parisiens pour agrandir le stade Jean-Bouin.

CALENDRIER des MATCHES au PARC des PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 13 janvier	PSG / Valenciennes	Samedi 27 janvier	PSG / Sochaux	Samedi 10 février	PSG / Monaco
Samedi 24 février	PSG / St Etienne	Samedi 10 mars	PSG / Auxerre	Samedi 7 avril	PSG / Le Mans

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CALENDRIER des MATCHES de RUGBY au stade JEAN-BOUIN

Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
Samedi 20 janvier	CALVISANO	Vendredi 6 avril	BRIVE	Vendredi 27 avril	MONTAUBAN

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr>

CENTRE COMMERCIAL DE BEAUGRENELLE

Dans notre numéro 111 d'octobre 2004, nous exposions le projet de rénovation-extension de ce centre commercial actuellement en déshérence.

Aujourd'hui le projet a franchi des étapes décisives. Après l'enquête publique et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Centre a obtenu l'autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) le 6 Juillet 2006.

Cet accord est absolument décisif dans tout projet de centres commerciaux.



Extrait de la décision de la CDEC – Juillet 2006

« Considérant que le centre commercial Beaugrenelle actuel a périclité et constitue aujourd'hui une friche commerciale nécessitant une restructuration complète, compte tenu du vieillissement des lieux et de l'évolution des pratiques commerciales, »
 « Considérant que le projet, tout en préservant l'équilibre commercial des petits commerces de proximité et des commerces alimentaires, permettra, par son caractère novateur, la requalification du centre, le retour de l'attractivité commerciale et la redynamisation du commerce de quartier,

« Considérant que ce projet prévoit le maintien des équipements et services implantés dans le centre commercial, mais aussi de nouveaux services,

« Considérant que les contraintes liées au stationnement, aux livraisons maîtrisées et à l'aménagement de la voirie ont été prises en compte, des solutions visant à réduire les nuisances et les impacts négatifs étant proposées,

« Considérant que le projet revêt des qualités architecturales certaines et s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine de l'ensemble du quartier,

« Considérant que ce projet sera créateur de nombreux emplois (...), toutes activités confondues,

« A décidé d'accorder l'autorisation sollicitée par la demande. »

- Les enseignes présentes à la fois à Beaugrenelle et rue du Commerce s'engagent non seulement à proposer dans leur nouvelle implantation une offre différenciée, mais aussi à **maintenir leur activité sur les deux sites.**
- Il n'y aura **aucun commerce de bouche** dans le Centre afin de ne pas concurrencer ceux existants rue Saint-Charles. L'ensemble du programme commercial s'inscrit **en complémentarité de l'offre déjà présente dans le quartier.**
- **Un cinéma qui passera de 6 à 10 ou 12 salles** et dont la diffusion devra répondre à une Charte Qualité.
- Une **moyenne surface culturelle** de 3000 m² sur deux niveaux, avec l'enseigne Virgin qui y installera son premier magasin de la Rive Gauche.
- Pour leur 6^e implantation en région parisienne, les **Galerias Lafayette** installeront sur deux étages et près de 2 000 m² de l'îlot Pégase, un magasin dédié à la mode masculine.
- **Virgin** présentera une très grande librairie généraliste ainsi qu'une offre originale de papeterie et de loisirs créatifs, en plus des traditionnels rayons de CD, DVD, jeux vidéo et billetterie.



Circulation des piétons : des accès simplifiés

La déambulation des piétons, clients ou riverains, sera simplifiée et harmonisée à l'intérieur et à l'extérieur du Nouveau Beaugrenelle : **Les trottoirs de la rue Linois devraient être élargis**, permettant d'accéder aux boutiques directement au niveau de la rue.

Circulation automobile : un trafic plus fluide

La collaboration entre la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris, la SCI Beaugrenelle, la SEMEA 15 et le cabinet spécialisé ISIS, a permis d'élaborer un plan de circulation favorable aux riverains.

- **Le Nouveau Beaugrenelle n'aura pas d'impact significatif sur la circulation du quartier,**
- **Les véhicules venant du pont de Grenelle n'entreront plus dans le quartier** pour accéder au Centre, les accès se faisant directement par les quais,
- En 2015, il ne faudra guère plus de temps qu'aujourd'hui pour effectuer le parcours carrefour Fernand-Forest - place Charles-Michels aux heures de pointe (étude ISIS),
- **760 places de parking** sous les îlots Pégase et Verseau seront destinées aux clients du Centre.

Le calendrier prévisionnel

Examen des Permis de Construire : 4^e trimestre 2006
 Démarrage du chantier : 1^e trimestre 2007
 Ouverture du Nouveau Beaugrenelle : 4^e trimestre 2009

CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE 2006

Auteuil Sud

27 septembre 2006



Carrefour avenue Marcel-Doret boulevard Murat : Le responsable de la voirie, M. Le Dour, présente deux projets pour améliorer la sécurité du carrefour. Celui qui sera choisi doit être réalisé au cours de l'été 2007.

Le conseil retient le projet qui prévoit un stationnement unilatéral avec un terre-plein au centre de l'avenue. Comme il manque des places de stationnement dans le quartier, le conseil émet le vœu de créer un parc de stationnement dans ce secteur.

Comptage de la circulation sur la voie sur berge : J. Remond présente un document de comptage sur des véhicules empruntant la voie sur berge réalisé pendant l'hiver-printemps 2005/2006 sur 13 dimanches par des habitants du quartier adhérents à XVI^e Demain et rappelle son souhait de voir interdire, le dimanche, la circulation automobile sur cette portion de la voie

Georges-Pompidou). Il demande que son document soit analysé au cours d'une réunion organisée avec les services techniques. Laurence Dreyfuss redit son opposition à la fermeture de la voie sur berge le dimanche, mais promet cependant de faire examiner le document de comptage.

NDLR : XVI^e Demain a pris position contre cette fermeture

Centre d'animation du Point du jour : En dépit de la mise en liquidation de l'association gestionnaire et grâce à la bonne volonté de tous (personnels, animateurs, adhérents, Ville de Paris, mairie du 16^e et OMS), des activités ont pu se poursuivre au centre du Point-du-jour ou au centre Mesnil-St-Didier. Le nouvel équipement en cours de construction devrait être prêt à l'automne 2007.

Projet de construction de 210 logements dans le Parc de l'Hôpital Ste-Périne : Claude Goasguen, député du 16^e sud, a fait modifier le PLU par le Conseil de Paris pour que l'espace vert du parc de Ste-Périne soit classé en EVP (Espace Vert Protégé).

Projet de construction Varize (terrain des Petites Sœurs des Pauvres) : La mairie du 16^e souhaite une construction de qualité ainsi que l'ouverture au public de l'espace vert protégé (EVP). Comme cela avait été demandé, une maison médicalisée de 80 places pour personnes âgées sera édifiée. Laurence Dreyfuss ajoute que des parkings souterrains ont été prévus.

Projet de la Porte d'Auteuil : Dans sa présentation le 6 octobre 2006 à la mairie du 16^e, il comporterait une crèche de 66 berceaux, une bibliothèque et 50% de logements sociaux.

Propreté du quartier : A la demande de M. Taittinger, le service de propreté du 16^e sera invité au prochain conseil de quartier Auteuil sud afin d'engager un dialogue direct (Propreté de Paris, division du 16^e: 01 55 74 44 60°).

Budget du conseil : Le conseil décide de financer la pose de grilles d'arbres rue Parent-de-Rosan sur suggestion de J. Remond. En outre, les six conseils de quartier dont celui d'Auteuil sud, contribueront à l'amélioration du site Internet de la mairie du 16^e en finançant la mise en place d'une « carte interactive » qui facilitera les recherches lancées par les internautes.

Auteuil Nord

5 octobre 2006

Problèmes de stationnement :



Avenue Boudon, le stationnement en épi conduit les véhicules qui manœuvrent à répandre leurs gaz d'échappement sur les piétons qui empruntent les trottoirs. Les riverains demandent le changement du sens de stationnement. Le commissaire précise, qu'en application de la réglementation, les véhicules doivent sortir de leur stationnement en marche avant. Il n'est donc pas possible de changer de sens, sans changer une réglementation qui semble raisonnable.

Pour réduire le stationnement anarchique des deux-roues, un important programme de développement du stationnement est en cours.

M. Taittinger s'est élevé auprès du Préfet de Police sur l'enlèvement excessif et sans discernement des véhicules, la nuit.

Aménagement du carrefour Mozart – Jasmin – Yvette – Ribera : À la suite de notre proposition en 2005 auprès des services de la voirie, un projet d'aménagement nous avait été présenté. Nous en avons déjà donné les grandes lignes dans notre numéro 115 d'octobre 2005.

Deux projets sur les mêmes bases sont exposés au conseil de quartier. Ils reposent sur l'installation de feux, rue de l'Yvette et avenue Mozart. Le second, complémentaire change en plus le sens de circulation de la rue de Jasmin et supprime la remontée sur le bas de la rue de l'Yvette.

Ils sont tous les deux rejetés par le conseil qui demande de reprendre le projet, sans feux ni modification des sens de circulation (solution proposée par XVI^e Demain en 2005).

Le commissaire précise qu'on ne déplore aucun accident de personne à ce carrefour.

Occupation des trottoirs par les étalages et terrasses : Il faut laisser 1/3 des trottoirs pour le passage des piétons. Sur les trottoirs dont la largeur est inférieure à 2,20 mètres, il doit rester 1,60 mètre. Le commissaire fera vérifier les endroits signalés.

Aménagement de la coulée verte : D'après l'Hôtel de Ville, les travaux auraient dû commencer à l'automne. Sur l'occupation par des SDF, la Police ne peut intervenir, car c'est un terrain privé.

Propreté du quartier : La distribution des sacs pour les déjections canines n'est intervenue qu'à titre éducatif.

Aménagement des stations de métro : Le conseil émet le vœu qu'un escalier mécanique soit installé à la station « église d'Auteuil ».

Logement social dans le 16^e arrondissement : M. Mano précise les projets de l'Hôtel de ville : la porte d'Auteuil avec 50% de logement social d'après le vote du PLU sur une surface de 40 000 m² (en pratique 32 000), la rue de Varize (25 %) et la rue Fayolle. Le nombre de demandes s'élève à 3300. Il ajoute que 70 % des Parisiens sont éligibles pour l'obtention d'un logement social, toutes catégories confondues !

Budget du conseil : Le conseil admet le principe d'utiliser ce budget pour participer à la création d'une carte interactive sur le site Internet de la mairie pour permettre une localisation aisée des lieux publics (crèches, écoles,...) illustrés par des photos.

Muette Sud

18 octobre 2006

Carrefour Beauséjour / Ranelagh : Pour pallier le manque de visibilité pour les véhicules arrivant de la rue du Ranelagh, les trottoirs seront élargis et la signalisation améliorée (début des travaux : 23 octobre).

Création d'un stationnement deux-roues devant le 29, rue de l'Annonciation pour empêcher le stationnement sauvage :

Un parking réservé aux deux-roues doit être aménagé rue Bois-le-vent. Le commissaire propose d'organiser des opérations coup de poing, mais ces actions ne font en général que déplacer le problème. Le conseil demande de transformer la zone de livraison devant le 29, toujours occupée par un parking deux-roues.

Pose de poteaux ou de barrières protégeant les piétons rue de l'Annonciation : Cette voie devient dangereuse vu l'extension sauvage des terrasses de chaque côté de la rue. L'installation de poteaux nuirait à l'aspect piétonnier de la voie. Si les étalages respectent les surfaces allouées, en revanche les terrasses débordent largement la place autorisée. Les piétons ont des difficultés à passer entre étalages et camion en livraison (livraison prévue de 0 h à 10 h et de 13 h à 16 h). La police doit aussi intervenir en raison du tapage nocturne en provenance de « DOM ».



Réfection de la chaussée, faite partiellement rue Raynouard : Un revêtement bitumineux sera posé dans la première tranche des travaux de voirie 2008.

Propreté : Lycée Molière ; nettoyage de l'espace situé derrière la grille : Cet espace relève du proviseur du lycée qui a été prévenu.

Tenue de brocantes dans les différents quartiers du 16^e : Le maire a accordé la tenue de douze brocantes par an. Elles sont annoncées par les journaux du maire. On envisagera aussi des vide-greniers.

Budget du conseil : Il participera à la création d'une carte interactive sur le site Internet de la mairie (voir ci-dessus).

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr.

Auteuil-Sud	13 mars	Muette- Sud	26 avril	Dauphine	15 mai
Auteuil-Nord	28 avril	Muette- Nord	10 mai	Chaillot	30 mai

Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16^e arr.

Mercredi 31 janvier	Conseil d'arr.	Mardi 20 mars	Conseil d'arr.
Mardi 6 mars	CICA	jeudi 3 mai	Conseil d'arr.

Voir : <http://www.mairie16.paris.fr/>

LE BILAN des DÉPLACEMENTS à PARIS en 2005

Ce document établi chaque année par l'Observatoire des déplacements de la Mairie de Paris fournit un ensemble de données statistiques extrêmement complètes, mais présentées malheureusement sans grand souci de cohérence et avec un commentaire insuffisant pour en faciliter la compréhension.

A la demande d'un groupe de travail désigné par le conseil scientifique de la ville de Paris, le bilan 2005 a donc fait l'objet d'une analyse critique. De ce rapport rendu public en septembre dernier, on peut tirer des indications intéressantes sur les déplacements à Paris. Le sujet est trop complexe, toutefois, pour en donner une vision détaillée dans cet article et nous renvoyons ceux que cela intéresse à la lecture complète du rapport ⁽¹⁾.

Dans le tableau intitulé «vision globale du poids des différents moyens de transports dans la satisfaction de la demande de déplacements à Paris », on trouve quelques pourcentages significatifs :

- Le réseau ferré (métro et RER) assure 33 % de tous les modes de déplacements et 57 % *des distances parcourues*. C'est dire que c'est le réseau ferré qui fait fonctionner Paris.
- La marche à pied : 35 % des déplacements et 7 % *des distances parcourues*. Ce résultat est remarquable, à comparer avec le bus qui n'assure que 6% des déplacements et 6,7% des distances parcourues.
- Les deux roues (vélo et deux-roues motorisés) : 3% des déplacements et 3,5 % en distances parcourues. Le vélo fait 1/4 de cet ensemble et les distances parcourues en vélo 1/10^e de celles parcourues à pied.
- Les déplacements en voiture (particuliers et utilitaires) représentent 22 % du nombre des déplacements et 26% en distance parcourue.



On observe que les modes de transports promus par la Mairie (vélo, bus, taxi) concernent « 7,8 % des déplacements, 8,9 % des distances parcourues ». **Ainsi les moyens promus « pèsent moins du dixième du total et un quart des usages de la voirie ».**

Il faudrait pour faire baisser de 10 % la circulation automobile, augmenter de 37 % la clientèle des bus (or le bus reste handicapé par sa portée et surtout sa vitesse qui intègre les temps d'attente) ou multiplier par trois la circulation cycliste, tandis qu'à l'inverse il suffirait d'une augmentation de 4 % des distances parcourues en métro.

A noter que ce sont surtout les actifs qui utilisent les deux-roues motorisées (90 %), la voiture (78 % en tant que conducteurs, 46 % en tant que passagers), le métro (61 %) et le RER (75 %), mais moins le bus (39 %) utilisé majoritairement par les inactifs (61 %).

Si l'on élargit l'examen aux déplacements entre Paris et sa banlieue, les deux roues motorisées et le RER sont les mieux placés en termes de vitesse, mais le RER a une portée plus grande. **C'est la couverture par le réseau ferré, notamment en banlieue, qui conditionne l'équilibre entre voiture et transport public.**

Le rapport se termine par un commentaire sur... les informations absentes du bilan.

Tout d'abord les **données financières**.

C'est le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) qui finance désormais, si bien que la Ville ne peut pas décider seule de la part de l'offre sur son territoire. Or le coût global du système est élevé et croît beaucoup plus vite que l'inflation (4,3% par an entre 2000 et 2004).

Ce coût n'est que très partiellement supporté par les usagers : en 2004, 25,2 % contre 43,7 % par les employeurs et 31,1% par les pouvoirs publics. C'est pour l'essentiel un coût de fonctionnement (6,58 milliards contre 1,29 d'investissements), d'où une grande difficulté à dégager des ressources pour l'investissement.

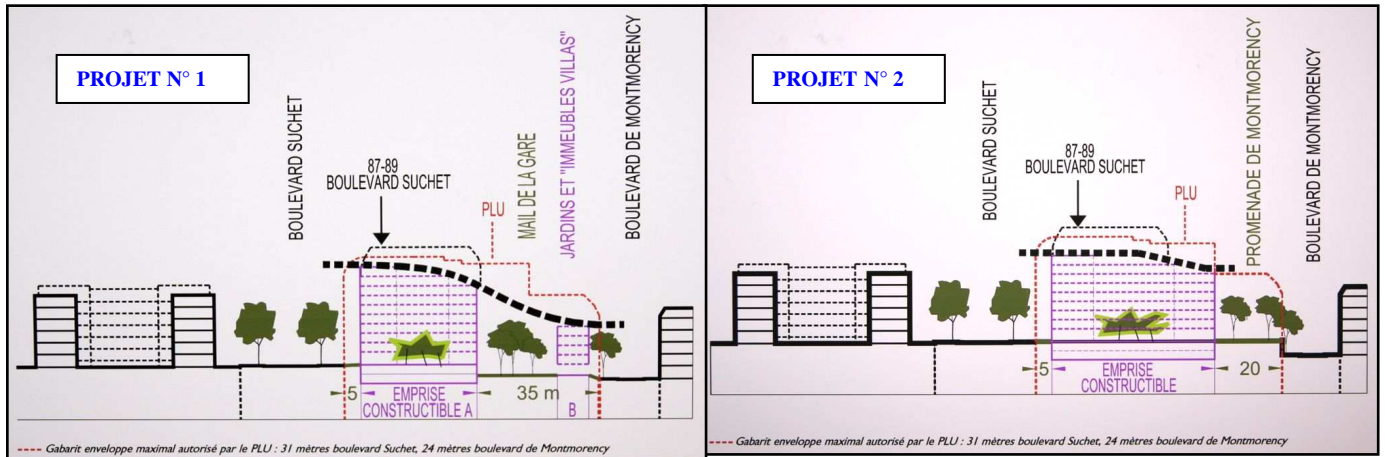
Ensuite, le **positionnement de Paris par rapport aux grandes villes européennes**.

Là on manque de données alors qu'il serait souhaitable de pouvoir effectuer une comparaison poussée entre Paris et Londres.

¹ http://permanent.nouvelobs.com/dossiers/documents/Bilan_des_deplacements_Paris.pdf

COURRIER DES LECTEURS

Plateforme d'Auteuil



« A l'instant, je reçois la version électronique de "La Lettre" et je suis totalement outré que, dans votre article concernant la Plateforme d'Auteuil, vous n'avez même pas été critique sur ce projet dément en densité dans une des villes les plus denses au monde, absurde dans ses hauteurs écrasant le quartier, pas du tout en harmonie avec l'environnement et la qualité de vie d'Auteuil, nul dans la transition douce de la Ville au Bois ; bref, d'un point de vue urbanistique : aberrant.

« Le seul point positif : le traitement concomitant de l'aménagement de la Place de la Porte d'Auteuil.

« Vous n'avez même pas eu l'élégance de parler des oppositions (dont celles de nos adhérents et de notre Association de Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne) depuis bientôt 15 ans et de citer les actions et nos succès en ce sens.

« Doit-on en conclure que vous êtes d'accord avec ce projet bétonnant et créateur du Mur de béton de Mano ! Et doit-on en tirer les conclusions ? »

Christian CHOLLET
Architecte et urbaniste honoraire,
Administrateur d'Associations agréées

ASSEZ DE FATWAS CONTRE LA VOITURE

Fermer les voies sur les berges de la Seine à Paris pour les transformer en promenades piétonnes, refuser de boucler l'autoroute A 104 autour de l'Île-de-France, regretter l'achèvement de l'A 86 entre Rueil et Versailles, ou s'opposer au prolongement de l'A 12 pour contourner Trappes et Coignières, relève d'une phobie « ANTIBAGNOLE » idéologique et irresponsable.

Proposer en remplacement de ces équipements qui constituent l'achèvement du plan d'aménagement de la région parisienne, entamé il y a 30 ans, le « ferroutage » ou le transport fluvial dénote une ignorance sur l'efficacité de ces techniques dites douces.

Limiter l'utilisation de la voiture, au besoin par des mesures fiscales et des péages judicieux, d'accord.

Mais se priver de cet instrument irremplaçable de liberté individuelle, de liberté d'aller et de venir, de liberté de travailler serait un coup d'arrêt aux échanges économiques et sociaux et un recul dans le progrès de notre civilisation.

Les nouvelles avancées technologiques en association avec de nouveaux carburants ou de nouvelles sources d'énergie vont contribuer à limiter la pollution.

Enfin, et surtout, les transports en commun doivent trouver les financements nécessaires pour répondre aux besoins insatisfaits des Parisiens et des Franciliens.

L'État et la Région Île-de-France estiment le budget nécessaire à 30 milliards d'euros, lors de l'élaboration en cours du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France). Allons-y !

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE GARE D'AUTEUIL

Paris fait partie des métropoles dont la densité humaine est l'une des plus élevées du monde : 200 habitants par hectare en comptant les deux Bois. Sans les Bois, **la densité de Paris s'élève à 245 habitants par hectare, proche de Manhattan (258), mais très loin de Londres (87)**. Quant au 16^e, sa densité se situe à 206 habitants par hectare.

Cette densité urbaine, vécue comme une concentration urbaine, semble avoir atteint ses limites.

Pourtant en dépit de cette densité élevée et aussi parce que l'offre foncière est insuffisante, la demande en logements est très forte. Ainsi, une forte pression s'exerce sur les prix immobiliers, tant à la location qu'à l'achat. L'augmentation de la densité urbaine est donc tentante pour certains.

Par ailleurs, en excluant les Bois, **les 496 hectares d'espaces verts dont disposent les Parisiens ne représentent que 5 % de la surface de Paris**. Les habitants de la capitale aspirent naturellement à un cadre plus végétal.

Un protocole entre la Ville de Paris et Réseau Ferré de France a été établi le 15 juin 2006 « afin de convenir d'aménagements de la petite ceinture ferroviaire, dans un souci partagé de cet espace ».

Le tronçon entre la gare d'Auteuil et la gare de la Muette sera cédé à la Ville à l'issue de la procédure de retranchement de l'emprise du domaine ferroviaire pour que la Ville puisse aménager cette coulée verte pour les Parisiens.



Ce terrain de la gare d'Auteuil avait déjà fait l'objet en 1995 d'un projet de construction d'un ensemble immobilier de 350 logements. Deux associations, « Auteuil - Bois-de-Boulogne » et « Porte-d'Auteuil - environnement » avaient combattu ce projet et engagé un procès gagné en première instance devant le tribunal administratif. Le Conseil d'État en novembre 2004 confirmait le jugement de première instance et les conclusions de l'appel engagé par la Ville et le promoteur. Le terrain était donc une zone non constructible, sauf pour les besoins d'exploitation de la SNCF.

Le PLU voté en juin 2006 a rendu constructible le terrain et a rendu possible l'édification de 32 000 m² de logements avec 50 % de logements sociaux près de l'ancienne gare d'Auteuil. Dans ce contexte, la Ville a défini les grandes lignes du projet en octobre et organisé une exposition fin novembre à la mairie du 16^e.

A ces souhaits antinomiques, densité et espaces verts, on doit ajouter que le terrain se situe dans un environnement sensible :

- Des boulevards à circulation intense (boulevards périphérique et des Maréchaux),
- Une place de la Porte d'Auteuil à circulation anarchique et à l'aménagement déjà étudié il y a trois ans,
- Un accès au Bois de Boulogne,
- des stades de sport en évolution (Roland-Garros, Jean-Bouin, hippodrome d'Auteuil, ...).

Ce projet doit donc être conçu dans le cadre général d'un plan d'urbanisme qui tienne compte de tous ces éléments. Il devrait s'intégrer à un quartier rénové avec des immeubles de taille réduite, certainement pas neuf étages, avec des parkings pour les riverains et avec une continuité de la coulée verte jusqu'à la porte d'Auteuil, voire au-delà. Nous en sommes loin.

Responsable de la publication : Simone Parez

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin et Françoise Manoncourt, Marie Moes ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

Photos : V. Gros, C. Muyard.

Ce bulletin a été imprimé par le CAT Espérance 47, rue de la Harpe 75005 Paris 01 43 26 66 37